

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 22

Artikel: Nonante et timbres-poste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteim & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

VIEILLES HOTELIERIES

Un fidèle ami du *Conteur* nous communique les noms d'un certain nombre des plus anciennes hôtelleries de notre pays, d'après des documents conservés aux archives de l'Etat de Vaud. Voici cette liste. Peut-être incitera-t-elle quelque chercheur à la compléter. Les matériaux ne doivent pas faire défaut.

Aigle. — *Le Cerf*; hôte, Jean-Jaques Ruchet, de Bex. La *Fleur-de-Lys*, 1647.

Allaman. — *La Charrue*, 1711.

Avenches. — *La Clef* (zum Schlüssel), 1563; hôte, Jean Büller. Les deux hôtes Jean et Daniel Bonjour sont mentionnés vers 1565-66.

Bex. — *Le Logis du Monde*, 1735. Hôte, Jean Hontzele en 1742.

Bursins. — *L'Ours*, 1725. Hôte, Ant. Wittmer de Lemmtal (sic).

Les Clées. — *La Croix*, 1463. Hôte, Jean Barratté.

Coppet. — *Croix-Blanche*, 1738; en 1767, hôte Kraus. Logis des *Quatre-Cantons*, 1735. *L'Ange*, 1783; hôte, Kervand de Rolle.

Donneloye. — 1690, *L'Ours*, *l'Ecu de France*, *L'Hôtel des Champs*, très ancien, existe encore. Il y a eu aussi la *Couronne*, le *Soleil*, le *Mulet*, la *Croix-Blanche*. Donneloye était à un carrefour important; il y avait un grand trafic à dos de mulets.

Gingins. — La *Croix-Blanche* appartenait, vers 1680, au pasteur Ardin, qui se plaint au colloque de Nyon qu'on l'accuse d'y laisser boire le dimanche et de faire châtier ceux qui boivent ailleurs.

Lausanne. — La *Fleur-de-Lys*, où loge, en 1487, un capitaine bernois allant secourir le duc de Savoie. La *Tour Perse*, 1487, qui héberge à la même occasion l'avoyer de Fribourg. *L'Ange*, où s'est tenu le Plaît général. M. Vuillemer cite la « Maison neuve de la ville » où pend, en 1580, l'enseigne de *l'Ecu de Lausanne*. La *Croix-Blanche*, 1669; hôte, Jean de la Fage. *L'Ours*, 1669; hôte, Carran. *Le Pont*, 1669, hôte Jean Marguerat. Le logis de Samuel Bugnon, 1689. Le *Lion d'Or*. Les *Trois Couronnes*, 1728; hôte Bolomey; un prince arabe y descend. *Laz Pomelaz*, cabaret souvent cité dans la première moitié du xvi^e siècle, dit M. Chavannes. C'était le nom de l'hôtesse. Le *Cheval-Blanc*; *l'Aigle d'Or*, plus tard le *Faucon*; *L'Etoile d'Or*, plus tard le *Grand-Pont*, l'hôtel d'Angleterre, plus tard l'hôtel du Nord.

Lucens. — *La Couronne*, 1710, 1721.

Montpreveyres. — *Le Paon*, 1545; hôte, Jean Plantin. Devint *L'Ours* dès 1680, selon M. Pasche. *L'Ecu de France*, 1727.

Moudon. — La *Croix-Blanche*, 1583, 1727, 1745. La *Fleur-de-Lys*, 1647, 1698. En 1722, hôte Dubrit; dîner de la Classe pastorale de Payerne. *L'Aigle*, 1696.

Nyon. — Les *Quatre-Cantons*, 1639. La *Couronne*, vers la même époque; hôte, Georges Bovier.

Payerne. — *L'Ours*, 1584; hôte, François Roze. La *Croix-Blanche*, 1707.

Rolle. — *La Tête-Noire*, 1616; en 1639, hôte, Dutriège. La *Croix-Blanche*, 1616. La *Couronne*, 1616; en 1639, hôte, Preudhomme; vers 1713 à 1731, hôte, le réfugié Maistre, dit aussi Mahistre, Mallistre. *L'Ours*, vers la même époque; hôte, Obert. *L'Ange*, 1476. Le *Lyon*, 1555. Tour-de-Peilz. — *La Galère*, grand logis de la Tour, 1692; hôte, Raclé.

Vevey. — La *Fleur-de-Lys*, 1685, ensuite *Lac*, ensuite *Léman*, était une ancienne maison d'Haut-Crêt, au Bourg-Dessous du Vieux-Mazel. La *Sainte-Barbe*, vers 1547, qui avait été la maison de Gruyère. *L'Ours*, 1701; dîner de la Classe des pasteurs. Le *Logis de Bacchus*, 1757. La *Clé*, 1719; hôte, Jean Perdonnet. Le *Lion Rouge*, 1742. La *Croix-Blanche*, dès 1560-61; dîner de la justice; en 1603-50, hôte, Pierre Deschamps; en 1730, Antoine Monnet. La *Couronne*, dès avant 1590; en 1610-11, hôte, Antoine Jordan. *L'Halle* (inn der All), 1597-98; dîner du bailli. *La Vigne*, 1719. Le *Faucon*, 1717; hôte, Schmoultz. La *Croix-d'Or*, 1717.

Villeneuve. — Le *Logis de la Maison de Ville*, 1621; hôte, pour deux ans, Jonas Haller, boucher. *L'Ours*, 1560-61, 1583.

*

Pourquoi les hôteliers abandonnent-ils les jolis noms de jadis et déparent-ils leurs maisons par des appellations prétentieuses ou sans signification?

Après la comète. — Deux campagnards parlaient de l'invisible comète. C'était vendredi soir, lendemain du jour fatal.

— Eh bien, moi, disait l'un, je regrette que ça se soit passé comme ça en douceur avet c'te comète.

— Comment?

— Mais oui, j'aurais voulu voir l'épéclée générale qu'on annonçait.

— Alo?... Qu'est-ce qu'y te prend?... Ma foi, pas moi. Je trouve que c'est bien heureux que c'te comète se soit pas montrée. Ça me disait rien de mourir comme ça éclaté ou asphyxié. Je suis content d'être encore au monde.

— Eh! bien sûr,... moi aussi, personnellement;... mais c'est pour ma femme,... tu comprends?

ON THÉÂTRE PÈ MÉZIRE

PRAU su que vo z'âi oïu dèvesa d'on grand théâtre que sè fâ pè *Mézire* et que cein l'è pardieu rido biau. Faut lâi allâ po vère oquie, qu'on fâ pas âo fo ti lè dzo! Ti possibillio, quin commerce! L'è lé qu'eïn a dâi dzeïn! Sant pas ti de la mima mère, allâ pi! Dein clli théâtre no fant vère Reman dein lo canton de Fribou, lè z'autro iâdzo, dau teïmps dâi seigneu et dâi tsati. L'è dan dau vilhio. Frâïmo que lâi a omète dou ceint z'an de çosse. Clli Monsu de Reman s'étâi maryâ avoué 'na tota galèza pernetta qu'on lâi desâi *Aliénior*; et que l'eïn fra pardieu tota tiura de son tsatélan. Mâ stisse, na pas carressîsa fenna, lâi vin-tè pas la brelâire à clli tadié de s'eïn allâ fère la guïerra pè lo paï dâi

Jui, — dein lè *croisade*, quemet lâi diant — et pu ie laisse sa tsermalâre pè l'ottô, tcta soletta avoué onna balla-mère que vaillâi pas pire on pet de tsin et on biau-frère que l'étâi on tot minço guieux et qu'on lâi desâi Mainfroy. Quand l'è vu ceïn, mè su dè ein mè mîmo: « Vâo-to frèma que vâo arrevâ dâi nièze? » Ceïn n'a pas manquâ. Lo Monsu de Reman n'a pas pi z'u veri lè pi que clli sacré Mainfroy s'è met à voliâi frequeintâ la dama Aliénor, qu'eïn a z'u pardieu bin delâo, et que n'a rein voliu accuta.

Mîmameint qu'on iâdzo que lo Mainfroy lâi voliâve contâ de iena, l'a fotu lo camp via dau tsati, tota soletta po tsertsi son hommo que l'étâi ein preson de l'autro côté de la granta gollie. L'a tot parâi pu lo rapertsî, son Monsu de Reman, mâ din quin ètat, bon Dieu dau cié! Plieïn de piau et de pudze que mîmameint ion de sè camarardo lâi desâi de sè grattâ avoué onna brequa d'écouèletta po mè avanci. Lo tsatélan n'a pas recogniu sa fenna po ceïn que stasse s'étâi fête passâ po on djuviâo, on musicien de sé pas dau diâbllio yô. Faillâi-te que fusse fou, clli corps: pas pi recougnâire sa fenna trâi z'an aprî que l'a ètâ via. De noutron teïmps, ceïn porrâi pas s'eïmandzî dinse: quand noutrè fenna sarant via trâi z'an et que reveindrânt, quand lau z'homme l'arant z'u bu onna quartetta de trau, rein qu'à lau manâire de bramâ: « Te revin dza, soulan! » on lè z'arâi recogna.

S'eïn vant lè dou, à pi detsau quasu et l'arrevant pè Reman, iô lè que voliâvant tiâ clia dama Aliénor, ma po fini l'è la tsaravouta de Mainfroy que l'a ètâ esterminâ, Dieu sâi bény! Adan lo tsatélan et l'Aliénor sè sant recogniu, sè sant bin eimbransi; du ceïn on no z'a rein de dè pllie, mâ quemet l'avant l'air de sè caressî, su su que l'arant z'u à fère à batsî.

Et vaitec tota l'histoire.

L'an bin travaillî cliauu dzeïn et l'ant bin z'u à recordâ. Dussant avâi z'u la tita cassâie. Tot parâi n'avant pas ti bin dâi z'affère à dere: ein avâi ion principalameint, que l'avâi onna granta barba naïre, avoué on grand manti rodzo qu'on arâi djurâ lo boriâu de Mâodon; tot ceïn que l'a zu à fère l'a ètâ de brama quaque coup: « *Entre, Acte!* » Ora, cò ètâi-te clli *Acte?* no l'ant pas de. Dein ti lè casse, n'a jamé voliu èintrâ. Tot ceïn que ié vu, l'è que mè lo barbu bouèlâve: « *Entre, Acte!* » et mè lè dzeïn saillessant; prau su que n'ètâi pas d'accutâ.

Tot parâi clli Monsu *Moraw* que l'a tot ceïn èmaginâ dusse avâi onna rida cabosse et crâïo prau que pllie fin que li vaut pè rein po drobbilira, quemet on dit. Dzeïn dau Dzorât, respet!

MARC A LOUIS.

NONANTE ET TIMBRES-POSTE

PARLONS français, que diable! quand bien même cette langue ne serait plus celle des snobs et des raffinés.

Au guichet d'une succursale de la poste de Marseille, on a refusé de recevoir un mandat-carte de deux cent *nonante-sept* francs, sous prétexte que le receveur exigeait que cette

somme fût énoncée : deux cent *quatre-vingt-dix-sept* francs... »

Pourtant, le mot *nonante* est accepté par toutes les administrations de l'Etat. La Banque de France l'admet sur ses billets. La douane et l'octroi ne s'en offusquent pas !

Le sévère dictionnaire Littré donne la définition suivante de l'adjectif *nonante* : « Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. »

C'est clair... Et le même Littré ajoute avec son bon sens :

« Nonante a vieilli et c'est dommage... Il est resté très usité en Suisse, en Savoie et dans le Midi de la France... »

Au surplus, un mot, c'est comme un homme... Il peut vieillir tout en se portant bien... Si vous aviez 90 ans, ami lecteur, vous n'admettriez pas que l'on vous qualifiât de mort. Vous n'admettriez pas davantage qu'on vous appelât : *quatre-vingt-dixgénénaire*... Vous tiendriez au titre de *nonagénaire*, qui provient de *nonante*, comme vous savez...

Et voici encore ce qu'écrivait à ce propos, à un journal français, M. J. Bois, à Marseille, auteur d'un dictionnaire lexicographique de plus de 57,000 mots.

« Peut-être jugerez-vous naturelle mon intervention si je vous dis que je suis l'auteur d'un dictionnaire lexicographique de plus de 57,000 mots. Or, voici ce que je dis au mot : *quatre-vingts* :

« Ce mot barbare a été substitué sans raison valable au mot *octante*, qui est seul régulier. Il en est de même des mots *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix*, qui devraient rester *septante* et *nonante*, puisque ceux-ci expriment parfaitement et étymologiquement les nombres qu'ils représentent. On dit, en effet, *trente-trois*, *quarante-quatre*, *cinquante-cinq*, *soixante-six*, et l'on devrait continuer par *septante-sept*, *octante-huit*, *nonante-neuf*... »

* * *

L'administration des postes françaises paraît avoir un langage et une orthographe spéciaux. On voit dans tous les bureaux de Marseille l'inscription suivante : *Vente de timbres-poste*, sans s à poste...

Pourquoi ? La règle est pourtant femelle :

« Quand un mot composé est formé de deux substantifs ou d'un substantif et d'un adjectif, ils prennent tous les deux la marque du pluriel ».

Mais à cela d'autres répondent :

— Pardon ! Notre expression signifie un timbre de la poste et dix timbres de la poste. Donc, ce dernier mot doit toujours rester au singulier...

Mais cette explication n'est pas du tout valable !... On disait jadis, la poste aux chevaux, mais maintenant on dit partout : *les postes*. Lisez les en-tête officiels et les inscriptions gravées sur les façades des monuments publics. Les uns et les autres disent administration *des postes*. Le directeur s'appelle : directeur *des postes* et on dit : employé *des postes* et non de la poste.

En observant donc la logique, on doit par conséquent dire : un timbre *des postes* et non un timbre de la poste, de sorte que, même sans l'aveu de la règle grammaticale, la phrase : *Vente de timbres-postes* doit logiquement se terminer par une s.

L'ADIEU DE JOSEPH

Le secrétaire municipal d'une commune des bords du Léman a reçu, il y a quelques jours, la missive suivante. Elle émane d'un de nos braves voisins de la Savoie, qui se figure être la victime de toute sorte de machinations et qui fait part de son intention d'aller planter sa tente ailleurs. Nous reproduisons sa lettre en respectant religieusement l'orthographe.

*

X^{...}, le 7 mais 1910

Monsieur le Graifier Municipale,

Monsieur,

Jes lonneur de vous ainfortmes que je ne reste plus a X^{...}. Vous aures la bontes de me faire parvenir mes papier que vous devez avoir den votre burau sivouplet. Puisque les êtrenger son maipriser a se poin a X^{...} Je veus taler ganier ma vie alieur que la mois et mes enfens mes papier son enqour valable pour cette anée lannes prochène jirè peyer mes impo dent sune otre caumune et pour peyer de sainpos dent sune commune ou je suit mespriser je nen peyerer plus nounge somme bont que pour donner de largen mes pour être bien vu il faut être sour muet et aveugle quon ne puise rien voire rien entendre rien dire il faudrè se lèsser équraser comme on nèqurase une mouche et ne rien dire **Monsieux** prenes bien par a cette lettre de me remettre mes papier le plu vite possible Sivouplet **Monssieurs**.

Récevais mes saincere salutation.

JOSEPH ...

FLEURS QUI PASSENT

M. Otto de Chastonay, avocat, à Sierre, a recueilli, tandis qu'il en est temps encore, les légendes qui se rattachent à Vercorin (Valais). Il en publie quelques-unes dans les *Archives suisses des Traditions populaires*, d'où nous extrayons celle que voici.

La peste noire.

La peste noire, ce terrible fléau qui jadis avait décimé le Valais, n'avait pas épargné le tranquille site qu'est Vercorin. Voici comment sa néfaste apparition est demeurée gravée dans la mémoire de la population :

En ce temps là, les jeunes filles de Vercorin raffolaient de la toilette. Elles aimaient à s'habiller de robes aux couleurs les plus vives pour attirer les regards des beaux garçons du village. Mais rien n'était comparable aux soins jaloux qu'elles prenaient pour avoir un petit pied moulé dans une fine chaussure. Les cordonniers de l'endroit ne parvenaient pas à satisfaire les exigences de leurs clientes. Or, un jour, un homme du nom de Porti venait de Chalais avec son cheval à vide. Près de la chapelle de Bouillette, il rencontra un étranger ; ses chaussures étaient en poussière et son visage tout en sueur. Sur son dos, il portait un petit sac. Tout faisait supposer qu'il venait de loin. L'inconnu aborda notre Porti et lui demanda si le chemin était encore long pour aller à Vercorin. « Non, lui répondit Porti, nous n'avons plus qu'une petite demi-lieue et nous y sommes, car je vais aussi à Vercorin, moi. » Ils allèrent ainsi du même pas, Porti tenant le cheval par la bride. Le pas de l'étranger devint de plus en plus lourd, plus lent. Le chalaisard ralentit de son côté le pas et pour passer le temps entama la conversation avec son compagnon. Il le questionna : d'où il venait, ce qu'il allait faire à Vercorin, le métier qu'il exerçait. « Je suis cordonnier de mon métier, répondit l'autre, pour vous servir. » « Oh ! alors vous aurez de l'embauche là-haut ; à Vercorin les jeunes filles sont toutes mécontentes de nos cordonniers qui ne savent faire des souliers à leur goût », dit Porti, et l'inconnu de répliquer : « Eh bien moi, je leur ferai des chaussures qu'elles ne pourront user de toute l'éternité. »

Harrassé de fatigue, notre cordonnier ne put plus avancer ; aussi demanda-t-il à son compagnon la faveur de monter à cheval, ce à quoi Porti consentit bien volontiers. Mais à peine avait-on fait un bout de chemin, que le cheval commença à suer à torrents, et haletant, ne put avancer que très lentement. Intrigué de cette chose insolite, le conducteur dit à son compagnon de route : « Or ça, comment ça se fait-il que mon cheval sue ainsi à grosses gouttes, mon cheval si fort et tout dispos, qui me trans-

porte sans cela d'un trait de Chalais à Vercorin, sans mouiller un poil ? C'est drôle tout de même, vous qui êtes tout maigre. Il faut me dire ça : qui êtes-vous ? Le cavalier dit : « Faut pas avoir peur, écoutez, je suis la mort ». A ces mots, Porti, tomba à terre frappé de frayeur. La mort le releva, le rassura et lui dit : « Demain tu auras plus de vingt vaches et cent fromages, cela parce tu as eu pitié de moi. Je vais à Vercorin et demain à la grand-messe j'entrerai dans l'église et de ma main je toucherai les personnes qui aussitôt mourront. Quand tu croiras qu'il y a assez de victimes, te me diras, du haut de ta loge où tu auras soin de te placer, cette seule parole : *Orou* (arrête!). A ces mots, la mort aura terminé sa mission. Mais de tout ceci tu ne diras rien à personne. »

Ainsi causant, ils arrivèrent à Vercorin. A l'entrée du village les voyageurs se séparèrent. Dire que Porti ait passé une nuit tranquille ne serait pas croyable. Balancé entre la crainte des choses qui allaient arriver et la joie de devenir riche, il attendait le jour.

Le lendemain, dès que les cloches eurent tinté pour la dernière fois, Porti entra dans l'église et se plaça au fond de la loge, anxieux de ce qui allait se passer. A l'offertoire, l'étrange cordonnier parut, passa par la grande allée, toucha à droite et à gauche les personnes qui aussitôt tombèrent raides mortes. Leur visage devint noir foncé. La mort s'avança toujours frappant ici, frappant là, et toujours les personnes touchées tombèrent. Plus mort que vif, notre homme aurait voulu crier cent fois le mot confiné, mais la peur avait fermé sa bouche. Déjà la mort s'appêtait à monter au chœur et allait se diriger vers l'autel, lorsque tout à coup Porti cria de tout ce qui lui restait de force : « *Orou* ». A ce mot, la mort disparut comme par enchantement, mais l'église était jonchée de cadavres noirs comme la suie. Les vivants suffirent à peine pour enterrer les morts. Des familles entières furent détruites. Les Mani et les Bertet furent extirpés ; des Porti il demeura seul. Leurs bien passèrent dans les mains des survivants et ainsi Porti arriva en possession de plus de vingt vaches dont treize reines *sonallières* (portant sonnettes) et cent fromages, comme le cordonnier le lui avait promis la veille.

On dit que, depuis lors, les jeunes filles de Vercorin ont perdu tout goût à la toilette et surtout pour les petits pieds.

Pour punir celles-ci du malheur qu'elles avaient attiré sur la commune par leur passion, interdiction est faite à toute jeune fille de danser le jour du patron avec les militaires qui se divertissent sur la place de Pancrace de Courten.

Et encore aujourd'hui cette interdiction est rigoureusement observée.

LE JORAT

A la demande d'un de nos fidèles lecteurs et collaborateur d'occasion, nous reproduisons deux fragments des *Paysages vaudois*, de Charles Secrétan. Les représentations de Mézières leur donnent un regain d'actualité.

Notre soleil est un astre jaune, en train de se refroidir et déjà froid peut-être au prix des grands soleils bleus qui le regardent. Sur le rang de notre système dans l'univers, y aurait donc lieu d'*enquérir*, comme disent les experts en la science héraldique. En revanche malgré les prétentions du petit Mars, il est parfaitement incontestable que la Terre est, pour le moment, la plus belle des planètes : l'énorme Jupiter est sans consistance, malgré son âge c'est un gros enfant ; Vénus ne doit son joli nom qu'aux coquetteries dont elle use pour exciter notre désir, brillante à distance, de près on ne connaît plus rien, lorsqu'elle ne disparaît dans les rougeurs ou dans les brumes de notre atmosphère, elle se voile de la sienne propre